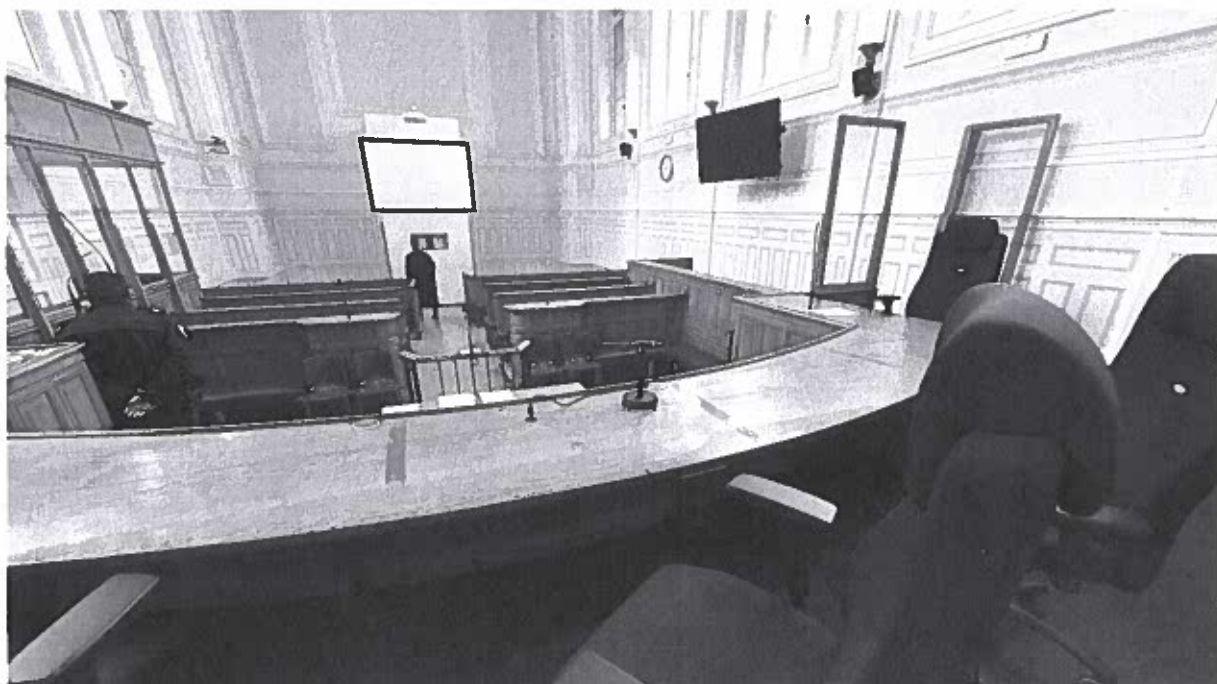


Ado projetée dans un violent accident près d'Angers : le conducteur condamné à de la prison ferme

Une adolescente de 14 ans avait été violemment fauchée par une voiture, le 20 août 2022, à Verrières-en-Anjou (Maine-et-Loire), près d'Angers, alors qu'elle traversait sur un passage piéton. Le conducteur de la voiture a été condamné à trois ans de prison ferme, dont un an de sursis probatoire.



Le conducteur de la voiture, un homme âgé de 36 ans, avait été jugé jeudi 15 février 2024.

Son avocate, Anaïg Le Noan, l'avait qualifiée de « miraculée ». La vie d'une adolescente de 14 ans avait basculé le 20 août 2022, à 18 h 50, alors qu'elle traversait la route sur un passage piéton, rue Nationale, à Verrières-en-Anjou (Maine-et-Loire). Elle avait été percutée de plein fouet et projetée à dix mètres.

La jeune fille a souffert de multiples fractures sur tout le corps et a perdu son œil gauche. « La déformation de son visage persistera », selon son avocate.

« L'accident a été un électrochoc, j'ai tout arrêté »

Le conducteur de la voiture, un homme âgé de 36 ans, avait été jugé jeudi 15 février 2024. Il avait expliqué avoir conduit en ayant fumé du cannabis. Il avait déjà été condamné à huit reprises, notamment pour conduite sous stupéfiants, violences et agression sexuelle. Interrogé, le trentenaire avait dit « traverser une mauvaise période à l'époque. L'accident a été un électrochoc, j'ai tout arrêté. »

Lire aussi : « C'est une miraculée » : l'ado avait été projetée sur 10 m dans un violent accident près d'Angers

Il a été condamné par le tribunal correctionnel d'Angers à trois ans de prison dont un an de sursis probatoire, avec mandat de dépôt à délai différé. Il a interdiction de passer le permis pendant cinq ans et devra indemniser les victimes et verser 60 000 € de provision, solidairement avec son assurance. Son avocat, Olivier Rolland, a fait appel de la décision

Adolescente fauchée par une voiture près d'Angers : le chauffard condamné à de la prison ferme

Une adolescente de 14 ans avait été violemment percutée par une voiture à Pellouailles-les-Vignes en août 2022. Un an et demi après, elle en porte de lourdes séquelles. L'automobiliste a été condamné par le tribunal correctionnel d'Angers.



L'accident s'est produit à hauteur de ce passage pour piétons. La voiture qui a renversé l'adolescente circulait en direction d'Angers. | ARCHIVES CO...

La jeune fille gardera toute sa vie les cicatrices de cette fin d'après-midi du 20 août 2022. C'était pourtant une journée comme toutes les autres. Laure, 14 ans, se promenait avec ses cousines. Issue de la communauté des gens du voyage, elle était arrivée la veille, avec toute sa famille et s'était installée dans un champ où étaient regroupées une cinquantaine de caravanes à Pellouailles-les-Vignes, commune déléguée de Verrières-en-Anjou.

Il est 18 h 50 lorsque les trois adolescentes traversent ensemble le passage piéton à la sortie du bourg sur la rue Nationale. Laure se trouve un mètre derrière les autres. L'automobiliste qui roule à vive allure vers Angers ne la voit pas et la percute de plein fouet. La jeune fille est violemment projetée sur la rambarde en rondins de bois qui sépare la chaussée du trottoir.

Très vite, un attroupement se forme autour de la jeune blessée. Le conducteur est allé se garer plus loin, c'est une route très passagère, explique son avocat, Me Olivier Rolland. Il est revenu à pied vers la victime mais avec le monde qui arrivait il a

pris peur, il est retourné à sa voiture. Le mis en cause se rend immédiatement à la gendarmerie voisine où il explique ce qu'il vient de se passer. Il est testé positif aux stupéfiants et placé en détention provisoire.

« Elle ne parvient plus à sourire »

Prise en charge par le Samu, la jeune fille est transportée par les pompiers aux urgences pédiatriques du CHU d'Angers dans un état grave. Son corps a subi une dizaine de fractures, un traumatisme crânien, des lésions physiques et cérébrales. Elle est placée dans le coma pendant trois jours et subira plusieurs interventions chirurgicales. Elle restera hospitalisée pendant trois mois.

Aujourd'hui Laure, 16 ans, a perdu l'usage de son œil gauche et l'autre souffre d'un strabisme. Son visage et son corps porteront à vie les stigmates de cet accident. Son taux d'incapacité n'est pas encore fixe mais il est estimé à 50 %. Un an et demi après, elle occulte encore toute sa souffrance pour protéger ses parents. Elle ne parvient plus à sourire, déplore son avocate, Me Anaïg Le Noan. Je veux saluer son courage et lui dire l'admiration que je lui porte.

À l'audience devant le tribunal correctionnel jeudi 15 février, le prévenu âgé de 36 ans a présenté des excuses à la jeune fille et sa famille. Il avait été placé sous contrôle judiciaire après quatre mois de détention provisoire. Il était en train de régler l'autoradio, son passager l'a attesté, rapporte son avocat. Il souffrait d'une importante addiction mais ce jour-là il s'agissait plus d'un concours de circonstances, d'une imprudence. Il regrette beaucoup ce qu'il s'est passé, soulève Me Rolland. Le prévenu a assuré devant le tribunal avoir arrêté la drogue, remettant un test urinaire pour en attester.

L'homme a été condamné par le tribunal correctionnel d'Angers à trois ans de prison dont un an de sursis probatoire avec mandat de dépôt à délai différé. Son permis a été annulé pour cinq ans. Il devra indemniser la victime.